

- Résultats du concours 2022/2023 d'AgriNovo -

Sur les 36 dossiers reçus au 31 mars 2023, notre jury a sélectionné les 3 projets suivants :

1^{er} prix : Christophe CAPY – CTBE47 (Lot-et-Garonne) :

Le projet AGRI-RECYLING CAPY a pour objectif de **proposer une solution de traitement et de valorisation des supports de culture (sacs de substrat)**, utilisés notamment en culture hors sol de tomates ou de fraises.

Le traitement des sacs usagés est une véritable problématique. Les démarches actuelles les plus fréquentes ne permettent pas une valorisation du substrat et du plastique.

Pour résoudre ce problème, CTBE 47 propose une prestation de prise en charge des supports de culture usagés afin de recycler et valoriser le substrat ET le plastique. Les sacs de substrat sont acheminés sur une plateforme de stockage. Une ligne de traitement permet de séparer le substrat de son emballage plastique.

Une fois la séparation effectuée, le substrat peut être réemployé dans la fabrication de nouveaux sacs de culture. Les plastiques sont nettoyés, séchés, mis en balle puis vendus à des structures spécifiques qui les transformeront en granulés, avant de repartir dans le processus de fabrication de sacs plastiques.

2^{ème} prix : Chloé TINEL et Inès VECTEN – CYCLANOV (Seine-Maritime) :

Le projet Cyclanov a pour objet de **confectionner des filets biodégradables permettant de conditionner la paille ou le foin en ballots ronds**.

Ces filets ont les mêmes caractéristiques en termes de format et de résistance que ceux employés actuellement, ce qui permettra d'utiliser les mêmes machines pour presser les pailles de cultures, mais leur matière est totalement différente. Le plastique, utilisé habituellement, est remplacé par un mélange de bioplastiques, totalement biodégradable, qui ne laisse aucun résidu toxique pour l'environnement. Après utilisation, le filet usagé devra être déposé dans un tas de fumier.

Ce type de filet offre différents avantages par rapport aux filets en fibres synthétiques. Il permet de préserver l'environnement et de simplifier le quotidien des agriculteurs. Le filet étant totalement dégradé, il n'y a plus de risque de pollution des sols et des cours d'eau avec des microplastiques.

3^{ème} prix : AUGUST Jonas, BAILLY Christophe et DUFOUR Thierry – AUXOWAY (Seine-et-Marne) :

AUXOWAY est une startup d'agro-technologie qui propose aux professionnels de la filière semences de révolutionner leurs pratiques grâce aux propriétés des aurores boréales.

Face à des procédés énergivores ou reposant sur l'utilisation massive de produits phytosanitaires, **AUXOWAY offre une alternative innovante pour le traitement des semences : les plasmas froids**. Les plasmas, également considérés comme le 4^{ème} état de la matière, sont des gaz ionisés constitués de particules neutres, d'ions et d'électrons.

Cette technologie de rupture permet des traitements rapides, efficaces, peu onéreux, à faible empreinte carbone (moins de consommation électrique) et sans relargage de substances nocives pour l'environnement ou toxiques pour l'être humain.

Ces solutions offertes par AUXOWAY permettent d'améliorer la vigueur germinative des semences, de lever la dormance, d'augmenter le taux de germination et donc le rendement agricole ainsi que de protéger les semences des agents pathogènes (champignons, bactéries, virus).

Le jury a tenu par ailleurs à décerner deux citations à :

- Madame AMARA Holm, Messieurs ISSAOUI Mohamad – AGRODYNALUX

AgroDynaLux développe de nouveaux désherbants chimiques sélectifs et respectueux de l'environnement. Ils proposent une alternative aux produits phytosanitaires conventionnels

- Monsieur RIS Nicolas - AgroINNOV

AgroINNOV est positionné dans le domaine du Biocontrôle à l'aide de macro-organismes.

Le projet est de développer deux activités complémentaires : la vente de cocktails de macro-organismes auxiliaires (chaque cocktail étant optimisé par rapport à une production végétale et un ou plusieurs ravageurs) et la vente de Stations de Productions Autonomes (SPA), c'est-à-dire des unités de multiplication des cocktails « au plus près » de leur utilisation.

Remise des prix : Les prix ont été décernés à Agen ce mercredi 28 juin 2023 par Madame Sophie Borderie (Présidente du Conseil départemental), Monsieur Alain Lorenzelli (Président d'Albret Communauté) et Monsieur Nicolas Lacombe (Président d'AgriNove).

Historique et calendrier : Le concours AgriNove a été lancé en 2014 afin de recenser des innovations pour l'agriculture et d'en mettre plus spécialement trois en lumière à chaque édition. Depuis, le concours est ouvert chaque année à l'occasion de notre forum « Agrinovembre », qui se donne comme objectif de valoriser certains projets de la promotion précédente autour d'une thématique précise. Les candidats ont jusqu'au 31 mars de l'année suivante pour déposer leur dossier ainsi qu'une courte vidéo de présentation. Le jury se réunit avant l'été et sélectionne suivant un processus rigoureux les projets lui paraissant le plus porteur en termes d'innovations pour l'agriculture. Les autres candidats peuvent faire l'objet d'une citation ou/et d'un accompagnement par nos chargés de mission.

Projets et jury : Les projets présentés doivent mettre en avant une innovation quelle qu'elle soit (technologique, agronomique, numérique, etc.). **Au cours des 9 premières éditions, nous avons ainsi reçu 355 dossiers en tout, dont 27 ont été primés.** Cette décision émane du jury du concours qui a un fonctionnement collégial puisqu'il réunit des représentants des collectivités locales (Conseil régional, Conseil départemental et Communauté de communes), des institutions agricoles (Chambre régionale d'agriculture, Lycée départemental agricole, Crédit agricole), ainsi que le pôle de compétitivité Agri sud-ouest innovation, la technopole Agropole, le cabinet d'expertise comptable Cerfrance et le centre d'expérimentation Invenio.

Les prix : Les lauréats reçoivent une somme en numéraire qui s'élève à 5 000 Euros (3^{ème} prix), 10 000 Euros (2nd prix) et 15 000 Euros (1^{er} prix). Cette dotation peut être complétée par des prestations de services de même valeur si le porteur de projet primé s'installe dans les 3 ans qui suivent la remise des prix sur la technopole AgriNove.

Les citations sont dotées d'une valeur de 5 000 Euros, fournie en prestation de services, si et seulement si le porteur de projet primé s'installe dans les 3 ans dans la zone d'activité économique « AgriNove ».

Ces dotations sont financées essentiellement par le Conseil départemental de Lot-et-Garonne et la Communauté de communes Albret Communauté, mais depuis 2020 la Fondation pour une Agriculture Durable en Nouvelle-Aquitaine (FADUNA) contribue à une des trois dotations au titre du développement durable.